



### Définition

Le coefficient de Gini peut être utilisé pour calculer les inégalités de revenus. Il est une mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée, en l'occurrence ici la distribution des revenus, et varie de 0 à 100. Dans le cas d'une égalité parfaite, le coefficient de Gini est égal à 0 (le revenu est alors le même pour tous). Dans le cas d'une inégalité parfaite, le coefficient de Gini est égal à 100 (une seule personne possède la totalité des revenus). Un bas coefficient de Gini indique donc une distribution plus égalitaire des revenus.

Le coefficient de Gini mesure la disparité de l'ensemble des revenus. Le ratio des quintiles de revenus (S80/S20) est une autre mesure des inégalités de revenus qui compare les revenus les plus élevés aux revenus les plus faibles. "Le S80/S20 est le rapport du revenu total touché par les 20% de la population au revenu le plus important (quintile supérieur), au total des revenus touchés par les 20% de la population au revenu le plus faible (quintile inférieur). Le ratio S80/S20 est sensible uniquement à des changements survenant dans les tranches de 20 % inférieur et supérieur des revenus."<sup>1</sup>. Plus ce rapport s'éloigne de 1, plus l'inégalité dans la répartition des revenus entre ces groupes est importante.



### Les chiffres

Le coefficient de Gini, sur base de l'enquête SILC de 2014, met en évidence une répartition des revenus légèrement plus inégalitaire en Wallonie (25,3) qu'en Flandre (23,8) et nettement plus inégalitaire en région bruxelloise (35,7) que dans les deux autres régions.

Avec un indice de Gini de 25,9, la Belgique se situe parmi les pays les plus égalitaires d'Europe, au même titre par exemple que les pays nordiques. Pour l'Europe des 27, ce coefficient est de 31<sup>2</sup>.

Le ratio S80/S20 est de 3,7 en Wallonie. Autrement dit, les ménages les 20 % les plus riches ont disposé de quatre fois plus de revenu que les ménages les 20 % les plus pauvres en termes de revenu disponible équivalent annuel. En Flandre, ce ratio est de 3,4. A Bruxelles, il est de 5,8.

Inégalités de revenus (rapport interquintile et indice de Gini)				
	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Gini	23,8 [23,3;24,3]	35,7 [35,2;36,2]	25,3 [24,8;25,8]	25,9 [25,4;26,4]
S80/S20	3,4 [3,0;3,8]	5,8 [5,3;6,3]	3,7 [2,7;4,7]	3,8 [3,5;4,1]

Source : Statistics Belgium, Enquête EU-SILC (2011 et 2014) - IWEPS, Chiffres clés n°13

Les études mettent en évidence que les inégalités de revenus semblent stables au fil des années en Belgique et dans ses régions<sup>3</sup>.

Les inégalités de revenus peuvent aussi être mesurées par les données fiscales plutôt que par données issues d'enquêtes. Cela met en évidence que les prestations sociales et les impôts sur les revenus font diminuer l'inégalité, de 25 % en moyenne<sup>4</sup>.

L'indice de Gini ne permet pas de tenir compte de la répartition des revenus. Par exemple, si 50 % de la population n'a pas de revenu et l'autre moitié a les mêmes revenus, l'indice de Gini sera de 0,5. On trouvera le même résultat de 0,5 avec la répartition suivante, pourtant moins inégalitaire : 75 % de la population se partage de manière identique 25 % du revenu global d'une part, et, d'autre part les 25 % restants se partagent de manière identique les 75 % restants du revenu global.

L'indice de Gini ne fait pas de différence entre une inégalité dans les bas revenus et une inégalité dans les hauts revenus.

---

<sup>1</sup> Glossaire EU-Silc, SPF Economie, PME, classes moyennes et énergie. [http://economie.fgov.be/fr/binaries/glossaire%20EU-SILC\\_tcm326-202598.pdf](http://economie.fgov.be/fr/binaries/glossaire%20EU-SILC_tcm326-202598.pdf)

<sup>2</sup> Eurostat, consulté le 3 décembre 2015.

<http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/graph.do?tab=graph&plugin=0&language=en&pcode=tessi190&toolbox=type>

<sup>3</sup> Horemans, Pintelon et Vandenbroucke, 2011 cited in Indicateurs du développement durable, données et analyses. , consulté le 2 décembre 2015

<http://www.indicators.be/fr/indicator/inegalites-de-revenus?detail=#gegevens>

<sup>4</sup> Indicateur du développement durable, données et analyses, consulté le 2 décembre 2015.

<http://www.indicators.be/fr/indicator/inegalites-de-revenus?detail=#gegevens>